

"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 19- Février 2010

Entretien notation-évaluation F.O.-DGFIP n'appellerapas au boycott!

La campagne de notation 2010 va débiter dans les départements. Les Commissions Paritaires Centrales et Nationales de répartition du capital mois se sont tenues pour les catégories B et C.

Cette campagne se déroule dans un contexte de fortes menaces sur la notation chiffrée. En effet, l'expérimentation issue du décret de 2007 qui prévoit l'abandon de la notation chiffrée de l'entretien d'évaluation et son remplacement par un entretien professionnel entre dans une phase de généralisation à l'issue des discussions au Conseil supérieur de la Fonction Publique.

La DGFIP nous a d'ailleurs fait savoir, qu'à terme, les engagements du Directeur Général sur la non expérimentation ne pourraient plus être tenus dans la mesure

où les directives Fonction Publique s'imposent à tous les ministères.

Les deux anciens syndicats composants de **F.O.-DGFIP** ont combattu la réforme de l'évaluation – notation - avancement issu du décret d'Avril 2002. En revanche, notre attachement à la notation chiffrée est rappelé dans les résolutions du Congrès constitutif de **F.O.-DGFIP**.

C'est pourquoi, le Syndicat National n'appellera pas au boycott des entretiens d'évaluation d'autant que nous n'étions pas opposés à un entretien précédent la notation.

De plus, une telle consigne aurait pour effet de fragiliser exagérément ceux qui y répondraient. Comment en effet, construire et argumenter un recours en révision de note ou un appel de note dès lors que l'agent en cause ne s'est pas rendu à l'entretien pour y faire valoir son point de vue.

Pour F.O.-DGFIP, le rôle d'un syndicat responsable est d'obtenir des garanties collectives pour les agents (et c'est ce que nous faisons dans les groupes de travail) et non de les amener à un combat individuel perdu d'avance.



LES «FEUX VERTS» DE LA RGPP : «LIVRE NOIR» POUR LES USAGERS

Le gouvernement a présenté son troisième rapport d'étape de la révision générale des politiques publiques (RGPP) en conseil des ministres du 16 février.

Selon lui, l'essentiel des 374 premières décisions (décembre 2007 à juin 2008) est en cours de mise en œuvre.

Le gouvernement leur décerne un « feu vert » signal d'une progression conforme à son calendrier.



Pour **Force Ouvrière**, ces mesures de la RGPP constituent aujourd'hui un véritable « livre noir » pour les usagers du service public et pour les fonctionnaires et agents publics :

- éloignement (géographique et fonctionnel) des services publics du citoyen ;
- des missions publiques privatisées ou abandonnées ;
- transformation du « service public » gratuit et solidaire à des services payants aux usagers-clients ;
- passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client, etc

Toutes ces destructions provoquées par la RGPP dans la Fonction Publique s'inscrivent à l'encontre des valeurs et des principes fondamentaux de la République.

Ce « livre noir de la RGPP » se caractérise régulièrement par de nouveaux effets dévastateurs concrets pour les citoyens. Force Ouvrière en a déjà recensé plus de 30, sans comptabiliser les attaques contre le statut, les droits, les moyens et les conditions de travail des fonctionnaires et des agents publics.

Force Ouvrière condamne et s'oppose à la RGPP. **Force Ouvrière** demande un moratoire immédiat sur les 374 mesures en cours et refuse l'engagement d'un « acte 2 » annoncé par le gouvernement pour mai 2010.

☎ ☐ 02-40-20-76-56. - 📧 fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

FO DGFIP
la force syndicale